

pour AJ **1 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARCHITECTE D'INTÉRIEUR														
Nature de l'activité (1)				33 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)				d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)				DA												
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)												AA	70 906 100,00 %	
R E C E T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)												AB		
	3	Honoraies rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)												(3)	AC	
	4	Montant net des recettes												AD	70 906 100,00 %	
	5	Produits financiers (4)												AE	1	
	6	Gains divers (5)												AF	205 0,29 %	
	7													AG	71 112 100,29 %	
	3	8	Achats (6)												BA	1 827 2,58 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)												BB	2 314 3,26 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)												BC	1 295 1,83 %
	11		Taxe sur la valeur ajoutée												BD	
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale												JY	351 0,50 %
	13		Autres impôts												BS	285 0,40 %
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible												BV	2 383 3,36 %
	15	Loyer et charges locatives												BF	4 976 7,02 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)												BW		
	17	Entretien et réparations			480	0,68 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs									
	18	Personnel intérimaire			80	0,11 %										
	19	Petit outillage (11)			695	0,98 %										
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			366	0,52 %										
	21	Honoraies ne constituant pas les rétrocessions (11)			2 113	2,98 %										
	22	Primes d'assurances			2 854	4,03 %	Total : Transport et déplacements									
	23	Frais de véhicules (12)			4 230	5,97 %										
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...												
24	Autres frais de déplacements (voyages...)			2 002	2,82 %											
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires			BT	7 104							8 158 11,51 %			
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 004		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	49								
26	Frais de réception, de représentation et de congrès			906	1,28 %	Total : Frais divers de gestion										
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			1 358	1,92 %											
28	Frais d'actes et de contentieux			258	0,36 %											
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	236	0,33 %											
30	Autres frais divers de gestion			1 633	2,30 %											
31	Frais financiers (14)															
32	Pertes diverses (15)															
33						TOTAL (lignes 8 à 32)		BR	40 009 56,43 %							

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

ARCHITECTE D'INTÉRIEUR

N° SIRET

33 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	31 102	43,86 %					
	35	Plus-values à court terme (16)					CB	1						
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 159	1,63 %					
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD							
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	32 263 45,50 %					
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF							
	40	Frais d'établissement (19)					CG	28	0,04 %					
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 267	1,79 %					
	42	Moins-value à court terme					CK	171	0,24 %					
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 121	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL					
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	42						
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO							
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ							
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM							
	45						TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	2 628 3,71 %					
5	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	29 635	41,79 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR							
		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	11 270					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 647					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ						
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU							
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)													
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélo-moteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.													
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)					
Modèle(s)		Type (1)			(2)	Type de carburant (3)								
		T		X			13 883							
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->														
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A B					